

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 014-3423/18/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle Mer pour l'organisation en avril de FOWT 2018 - colloque international sur l'éolien offshore flottant MET 18/6290/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

#### 1 – Contexte

Au travers de son Agenda du Développement Économique adopté le 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence s'est engagée à conforter ses 6 filières prioritaires (santé, aéronautique-mécanique, transports et logistique, industries numériques et créatives, énergie-environnement, tourisme et art de vivre) avec un fort accent mis sur le soutien à l'innovation. C'est pourquoi, faisant suite à la dynamique engagée par certains Conseils de Territoire qui la compose, elle fait le choix de subventionner la feuille de route ainsi que certaines actions spécifiques des pôles de compétitivité directement impliqués dans ces filières.

Concernant la filière « Énergie - Environnement », plusieurs pôles ou clusters participent à son développement comme Capénergies, Ea-Eco entreprises ou le pôle Mer.

Le programme d'activités 2018 du pôle Mer prévoit dans son troisième Domaine d'Actions Stratégique (DAS) « Ressources énergétiques et minières marines », de nouveaux axes prioritaires portant sur l'offshore profond (seabed mining) et les Énergies Marines Renouvelables (EMR).

Sur ce second axe, le pôle participe à la structuration d'une filière autour de l'Éolien Offshore Flottant en PACA et également en Occitanie, d'ailleurs très active en la matière. Sachant que notre territoire dispose d'infrastructures adaptées et d'un écosystème déjà riche, favorable à la consolidation de la chaîne de

Signé le 15 Février 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2018

valeur, il est essentiel désormais de renforcer notre action afin de structurer cette filière au sein de la Métropole et de contribuer à sa visibilité.

En 2018, les actions du pôle consistent notamment à accompagner les lauréats de l'AMI « fermes pilotes éoliennes offshore flottantes » pour les 3 sites méditerranéens :

- projet "Provence Grand Large" (PGL), porté par l'énergéticien EDF Energies nouvelles (EN), filiale d'EDF (composé de trois éoliennes de 8 MW fournies par Siemens et équipées de flotteurs développés par SBM et l'Institut IFP EN) sur la zone de Faraman au droit de Fos sur mer ;
- projet "Les éoliennes flottantes du golfe du Lion" (EFGL), porté par l'énergéticien Engie, la Caisse des dépôts et le portugais EDP Renewables, implanté à Leucate (Occitanie), avec quatre éoliennes de 6 MW, fournies par General Electric et équipées des flotteurs semi-submersibles d'Eiffage Métal ; pour mémoire, la technologie "WindFloat", sélectionnée par les partenaires, est développée par Principle Power implantée à Aix-en-Provence ;
- projet porté par le consortium Eolmed piloté par Quadran, sur la zone de Gruissan (Occitanie). Il se compose de quatre éoliennes de 6,12 MW chacune. Ce consortium réunit l'allemand Servion pour les turbines, Ideol et Bouygues Travaux publics pour le flotteur en béton (Damping Pool).

Il s'agit également d'amplifier la manifestation FOWT dont le Pôle est fondateur et coorganisateur avec la CCIMP et la Fédération de l'Energie Eolienne (FEE). Le Pôle Mer portant l'organisation de la manifestation.

## 2 – Description de la manifestation FOWT 2018

L'objectif de FOWT est de faire progresser la filière de l'Eolien Offshore Flottant et d'accélérer son intégration dans le mix des énergies renouvelables. Cet événement qui croise approche scientifique et technologique permet de générer des discussions constructives et des collaborations concrètes entre les différents acteurs et parties prenantes afin de répondre aux problématiques et défis de la filière.

Pour cette cinquième édition organisée au Palais du Pharo, les conférences et tables rondes, dont les sujets ont été définis par le Comité Scientifique et Technique, porteront sur l'accélération du déploiement commercial des éoliennes flottantes à travers le monde. Un espace d'exposition avec des stands à destination des acteurs clés et l'organisation de RDV BtoB sont également prévus.

Le public cible vise les professionnels de l'Eolien Offshore Flottant au niveau international : industriels, chercheurs, banques, assurances, avec l'ambition d'accueillir 600 à 700 participants cette année. Sachant que l'ouverture à l'international accroît la visibilité de la filière française, l'ancrage de cette manifestation sur le territoire métropolitain est un véritable atout pour la consolidation de l'écosystème local.

Ci-après, les indicateurs de résultats que s'est fixé le pôle :

Nombre de participants	environ 650
Nombre de nationalités présentes	18 ou plus
Nombre de rdv BtoB pris	plus de 500
Revue de presse	bonne couverture de la presse régionale, nationale et internationale – 10 articles/insertions relatives à l'événement
Nombre de visites du site internet	15 000 (France + Etranger)

### 3 – Budget de la manifestation

Les postes de dépenses les plus significatifs sont la location du Palais du Pharo pendant 2 jours, les prestations traiteurs pour 650 participants et le temps de préparation des organisateurs.

Les recettes proviennent des entrées payantes (tarifs early booking pour les TPE, PME, Groupes et institutionnels jusqu'à mi-janvier 2018, ensuite en plein tarif), du sponsoring et des subventions publiques.

Le budget prévisionnel de la manifestation se décompose de la façon suivante :

Charges		Produits	
Achats : prestations de service et fournitures	4 488 €	Vente de produits, prestations de services	194 950 €
Services extérieurs : locations, entretien...	81 200 €	Subvention Région PACA	45 000 €
Autres Services extérieurs : honoraires, missions, publicité...	105 511 €	Subvention Métropole AMP	20 000 €
Charges de personnel :	55 827 €		
Charges indirectes : charges fixes, frais...	12 924 €		
<b>Total des charges</b>	<b>259 950 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>259 950 €</b>
Contribution Volontaire en Nature (CVN)			
Emplois des CVN : personnel bénévole	10 633 €	CVN : bénévolat	10 633 €
<b>TOTAL</b>	<b>270 583 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>270 583 €</b>

La CVN correspond à l'affectation partielle d'une mise à disposition à titre gratuit d'une salariée de Naval Group.

La subvention demandée à la Métropole Aix-Marseille-Provence est de 20 000 €, soit 7,69 % du budget prévisionnel de la manifestation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 15 Février 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2018**

### **Considérant**

- que l'organisation de cette manifestation contribue à l'identification de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Région PACA comme territoire en pointe sur le sujet de l'éolien flottant ;
- que ce type de manifestation contribue également à structurer au sein du territoire la filière Eolien Offshore Flottant, stratégique car porteuse à terme de développement économique et d'emplois dans de nouveaux domaines d'application, même pour les entreprises déjà présentes.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention au Pôle de compétitivité Mer Méditerranée/TVT d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) pour l'organisation de la manifestation FOWT 2018 au Palais du Pharo à Marseille.

#### **Article 2 :**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte dans la limite de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire ;
- le solde (soit 20%) sera versé sur production du Compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

A la lecture du bilan budgétaire, ce montant peut varier :

1. Si le montant des dépenses afférentes à l'action est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation ne sera pas réévaluée.
2. A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires de 20 000 € sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Sous politique B370 – nature 6574 - « Subventions de fonctionnement aux organismes privés » - Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT

Signé le 15 Février 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2018